

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-149 du 16 Juillet 1991

portant nomination de Monsieur Patrice HOUNGAVOU, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République de COTE-D'IVOIRE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU le Décret N°91-68 du 4 Avril 1991 portant Composition du Gouvernement Provisoire ;

VU le Décret N°90-185 du 20 Août 1990 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

VU le Décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant Règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;

SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Patrice HOUNGAVOU est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République de COTE-D'IVOIRE avec résidence à ABIDJAN.

Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur HOUNGAVOU bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par Décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

.../...

Article 3.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 16 Juillet 1991

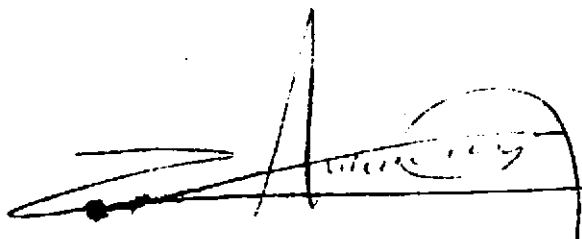
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



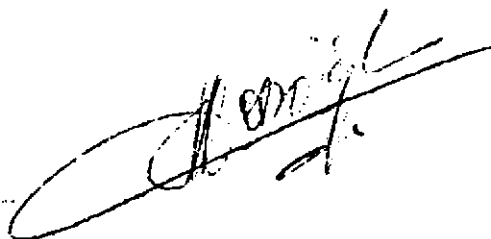
Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration,

Le Ministre du Plan, de l'Eco-
nomie et des Finances,



Théophile NATA



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 4 AN 2 SGG 4 CS 2 MAEC-MPEF 8 Autres Ministères 11
AMBA-BENIN-ABIDJAN 2 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 10
GCONB 1 DOCT 1 IGE 2 UNB-FASJEP 2 BN-DAN 2 Intéressé 1 JORB 1.-